

# AVIS DE MISE A DISPOSITION

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE PAVIE

Par délibération du 12 décembre 2024, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne (GACG), a fixé les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pavie.

La procédure de modification du PLU est mise en œuvre en vue :

**Concernant le règlement écrit du PLU :**

- La modification de l'article U-3B du règlement écrit relatif à la couleur des façades, menuiseries et serrureries
- La modification de l'article U-3B du règlement écrit relatif aux toitures
- La modification de l'article U-4 du règlement écrit relatif au stationnement
- La modification de l'article U-3A du règlement écrit relatif à la volumétrie et l'implantation des constructions

**Concernant le règlement graphique du PLU :**

- La suppression de l'ER n°5
- La réduction du périmètre de l'OAP Sud de Boy
- La rectification d'erreur matérielle au règlement graphique et au règlement écrit

**Concernant les OAP :**

- La rectification du contenu de l'OAP de Laujolle

**La mise à disposition du dossier au public aura lieu  
du 15 janvier 2025 au 15 février 2025 à 17h**

Le public pourra consulter les pièces constitutives du dossier en ligne sur le site : [www.grandauch.com](http://www.grandauch.com) et sous format papier :

<i>Adresse</i>	<i>Horaires</i>
Mairie de Pavie Place de la Mairie 32550 PAVIE	Le lundi et le mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 Le mardi et le jeudi de 8h30 à 11h30 Le vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 14h30
Siège de la Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne 1 rue Darwin 32000 AUCH	Du lundi au jeudi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 Le vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra exprimer ses remarques sur les registres mis à disposition en mairie et au siège du GACG. Le public pourra également adresser ses remarques par voie électronique à l'adresse suivante : [planification@grand-auch.fr](mailto:planification@grand-auch.fr).

Au terme de la mise à disposition, le registre sera clos. Le projet, pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis et des observations du public.

Le Service Habitat et Planification de la Direction Aménagement et Développement de la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne (GACG) est l'interlocuteur sur ce projet (Tel : 06.12.32.10.11 / Mail : [planification@grand-auch.fr](mailto:planification@grand-auch.fr)) et pourra apporter toutes informations relatives à la mise à disposition de ce dossier au public.